

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DREUX

**ARRÊTÉ N°ARR2026-350
PORTANT DÉLÉGATION À Madame Isabelle LE MOIGNE****Direction des Assemblées, de la Citoyenneté, du Guichet Unique
des Affaires Juridiques, de la Commande Publique**

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle,**VU** le code civil, notamment les articles 40 et 101-1,**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles R 2122-8, R 2122-10 et L 2122-30,**VU** le Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire en date du 28 mars 2026**VU** l'arrêté de nomination de l'agent titulaire, Madame Isabelle LE MOIGNE daté du 14 février 2006,**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de donner délégation de signature à un ou plusieurs agents territoriaux titularisés dans un emploi permanent,**ARRÊTE****ARTICLE 1** : Délégation de fonction d'officier d'État-civil et de signature est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité à Madame Isabelle LE MOIGNE, adjoint administratif principal première classe, 7^{ème} échelon, titulaire depuis le 14 février 2006, pour assurer :

- La délivrance de copies ou extraits d'actes de l'état civil,
- L'apposition des mentions en marge de tous actes sur les registres de l'état civil,
- La création et la mise à jour des livrets de famille,
- L'instruction des dossiers de titres sécurisés,
- L'enregistrement des recensements militaires,
- La procédure de vérification sécurisée des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil,
- La légalisation des signatures,
- La certification conforme et matérielle des pièces et documents présentés à cet effet.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.**ARTICLE 3** : Le présent arrêté de délégation sera transmis au sous-préfet, délégué de Monsieur le Préfet dans l'arrondissement de Dreux, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Procureur de la République, sera notifié à l'intéressée, et publié sur le site internet de la ville de Dreux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à DREUX, le 28 mars 2026

Document certifié exécutoire

Après dépôt à la Sous-préfecture de Dreux
le 28 mars 2026

publication et notification le 28 mars 2026

Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

